

Questions juridiques

par Me Monique Ben Soussen

Les sujets juridiques en cours

- Les actions menées au cours de l'année écoulée
- La signature de l'avenant au contrat d'approvisionnement concernant les marges négatives sept 2021
- La signature du protocole concernant les produits DYSON – juin 2021
- La procédure devant le Tribunal de Commerce de Paris concernant la demande de dommages et intérêts suite à la fermeture imposée pendant le premier confinement,
- La demande de modification de remboursement des produits éditoriaux FNAC
- Evolution du contrat de franchise

Les actions menées en 2021



Conclusion :

- Le remboursement des factures indument prélevées sur les produits DYSON
- La signature de l'avenant,
- Présentation sur le site internet DARTY des magasins franchisés proposant des articles de literie
- L'accessibilité des produits FNAC

La procédure en cours devant le Tribunal de commerce de Paris



L'action pendante devant le tribunal de commerce de Paris

- Assignation délivrée en juillet 2020 concernant l'indemnisation du préjudice subi pendant la période du premier confinement
- procédure suspendue par la tentative de conciliation qui a eu une issue favorable pour les factures indues sur les produits DYSON et pour les marges négatives.
- Date d'audience fixée au 16 janvier 2023 pour la plaidoirie
 - Formation collégiale (trois juges) → délais sont particulièrement longs
 - l'adversaire a contesté l'origine des chiffres que nous avançons et de ce fait nous avons jugé opportun de faire certifier les chiffres utilisés pour évaluer le préjudice des demandeurs

L'action pendante devant le tribunal de commerce de Paris

- l'adversaire a contesté l'origine des chiffres que nous avançons et de ce fait nous avons jugé opportun de faire certifier les chiffres utilisés pour évaluer le préjudice des demandeurs
 - par un expert-comptable
 - par un huissier

Les deux ont vérifié, avec l'aide du secrétaire général, la provenance des chiffres et ont certifié que les éléments évoqués dans nos conclusions étaient conformes aux chiffres issus du portail des franchisés Darty.

L'action pendante devant le tribunal de commerce de Paris

- Notre stratégie : insister sur l'interdiction de poursuivre le Click & Collect pendant la période du confinement
 - Stratégie difficilement justifiable pour Darty
 - Nous avons des pièces probantes sur ce point
- Sur l'évaluation du préjudice :
 - Les chiffres utilisés sont incontestables car il est certifié par expert-comptable et par huissier qu'ils proviennent du portail franchisés DARTY
 - La méthode de calcul est contestée par DARTY, mais nous avons communiqué un rapport établi par une économiste. Ce rapport aboutit à un préjudice total (pas de calcul individuel pour chaque franchisé) cohérent avec nos demandes.
 - Nous avons donc un constat d'huissier et une attestation d'un professionnel du chiffre.

Les produits éditoriaux FNAC



Les produits éditoriaux FNAC

- Délais de remboursement très longs pour les produits éditoriaux invendus dans les magasins FNAC (de l'ordre de 80 jours).
- Le contrat est silencieux sur ce point.
- Arguments pouvant être mobilisés pour demander une modification des pratiques :
 - Dispositions du code de commerce relatives aux délais de paiements (article L 441-10 du Code de commerce)
 - Dispositions relatives au déséquilibre significatif (article L 442-1 I du Code de commerce)
 - Obligation de bonne foi et d'assistance du franchisé
 - Des discussions sont en cours sur ce sujet

L'évolution des contrats de franchise et d'approvisionnement



L'évolution du contrat de franchise

- Proposer des taux de redevance différents selon les catégories de produits
- Possibilité d'avoir recours à d'autres fournisseurs : nécessité d'avoir l'accord de DARTY qui doit créer des codic correspondant à ces produits. Il faudrait que DARTY s'engage à assurer le service après-vente sur ces produits.
- Obtenir plus de transparence dans la facturation des différentes composantes : en principe DARTY est censée déterminer son prix de la façon suivante :
- prix du produit + SAV (entre 2 et 4% selon les familles de produits) + frais de logistique.

Conclusion



Conclusion

- Les actions menées par le GFFD ont eu un impact positif :
 - remboursement des marges négatives
 - remboursement des factures DYSON
 - mise en avant des produits literie
-
- Ces résultats n'ont été possibles que parce que les franchisés étaient unis.